

Rennes, le 12 juin 2025



Déclaration Liminaire
Formation Spécialisée Grand-Ouest
Du 12 juin 2025

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et condition de travail,

Le pays s'enfoncé toujours plus dans une dérive sécuritaire sans précédent qui annihile les préceptes et les principes de protection et d'éducabilité des enfants, telles que la philosophie de l'ordonnance de 45 les avait établis.

Nous le savions déjà mais aujourd'hui tout est clair : **le CJPM version ATTAL est l'arsenal qui frappe vite et fort la jeunesse dite délinquante. Les éducateurs et les éducatrices PJJ, devront-ils en être les soldats ?**

Du haut jusqu'en bas de la chaîne hiérarchique, gare à ceux qui dérogent ou qui croient encore pouvoir faire du travail de qualité : taisez-vous ! Remplissez les hébergements ! Trouvez des CEF ! Trouvez des aménagements de peines ! Et rendez vos écrits en temps et en heure !

Monsieur le directeur inter-régional, nous vous alertons sans cesse sur les conditions totalement dégradées et la souffrance psychologique dans lesquelles les professionnels exercent.

Les éducateurs et les éducatrices de la PJJ ne sont pas des machines, ils sont leur propre outil de travail. Ils et elles méritent qu'on prenne en compte la dimension émotionnelle de ce qu'ils vivent. Les métiers du lien, on le sait, génèrent une charge émotionnelle et des traumatismes vicariants que la DPJJ ne peut continuer de nier. Nous le constatons tous les jours, les signaux sont au rouge dans toutes les unités. Il est plus que temps d'agir en instaurant des supervisions individuelles et/ou des partenariats avec des organismes dédiés à la prise en charge des souffrances liées à nos métiers par des psychologues et un réseau de soin adapté.

Les arrêts maladies et les préconisations médicales pour limiter la casse ne font que s'amplifier de manière exponentielle et dramatique. Tous les jours, nous croisons des collègues à bout, des RUEs qui craquent, des directions qui mettent des œillères, et des échelons supérieurs de plus en plus technocratiques et éloignés des réalités de terrain.

Quand cela va-t-il cesser ?

Vous nous convoquez aujourd'hui pour des sujets certes importants, et que nous-mêmes d'ailleurs portons au débat, mais cela ne revient au final qu'à compartimenter les sujets et les réflexions, comme autant d'arbres qui cachent la forêt.

La réalité est tristement simple : la PJJ est malade, gravement malade, et elle ne parvient plus à s'occuper des jeunes correctement, aggravant ainsi leur sentiment d'être maltraités et délaissés, victimes d'un système devenu fou.

Pour toutes ces raisons, la CGTPJJ **revendique un plan d'urgence** pour redonner les moyens aux professionnels(elles) de remplir correctement leur mission. **Nous exigeons de votre part, monsieur le Président de la Formation Spécialisée :**

- **de nommer des agents(tes) partout où cela est nécessaire, en arrêtant de participer aux mensonges sur les chiffres de l'activité en milieu ouvert**
- **de réclamer à votre direction l'ouverture de foyer PJJ pour que cessent les incarcérations faute de place, et ainsi trouver des alternatives au « tout CEF » qui maltraite les adolescents et engendre toujours plus de récidive.**

A ce sujet, nous vous avons réclamé une audience spécifique sur les manquements des CEF de l'Inter-région.

Aujourd'hui, il est de votre responsabilité de gérer les situations de mal-être et d'urgence dans les services. Nous avons fait la liste des priorités en décembre 2024, nous vous les confirmons et en ajoutons de nouvelles :

- Les horaires de travail en dehors du cadre légal pour l'exercice de la MEAT
- Le travail isolé de nuit, en hébergement et en milieu ouvert (déplacements tardifs)
- L'épuisement généralisé des professionnels de milieu ouvert depuis le CJPM
- Une fiche de poste établissant clairement le rôle des astreintes de direction territoriale
- Un travail d'harmonisation dans l'organisation des services exerçant la MEAT
- L'installation de logiciel de dictée, libre à nous ensuite de les utiliser mais ils auront le mérite d'exister et de soulager le travail des écrits
- Le fonctionnement déplorable des accompagnements aux comités médicaux pléniers pour lesquels aucune compensation n'est réfléchie pour les élus(es), et pour lesquels aucun bilan n'est fait au bout de presque deux ans d'exercice
- La tendance généralisée à « inviter » - hors de tout contexte disciplinaire - des agents(tes) à « s'expliquer » sans leur donner de motif explicite ou sans leur indiquer qu'ils et elles peuvent être accompagnés(ées), faisant planer le spectre de la sanction de plus en plus prégnant
- Une liste de psychologues répertoriés EMDR France, par territoire, pour prendre en charge les psycho-trauma des agents qui n'ont pas à porter la charge mentale de trouver un thérapeute en plus de ce qu'ils ou elles ont vécu dans le cadre de leur fonction
- Une liste d'avocats spécialisés dans la protection fonctionnelle pour les agents et un bilan explicite des demandes de prise en charge refusées par l'administration

A l'heure où la peste brune nous envahit, il en va de votre responsabilité de refuser des réformes iniques et dégradantes, de vous engager pour que la PJJ retrouve le sens de ses missions, et de participer à redonner crédibilité et légitimité aux professionnels(elles) plutôt que de vouloir en faire des êtres serviles et obéissants.

La CGT PJJ œuvre pour un service public de qualité, respectueux de ses agents(tes), des jeunes et de leurs familles, à tous les échelons de l'administration. Nous poursuivrons notre combat pour améliorer les conditions d'exercice de tous les agents et agentes du Grand-Ouest afin qu'ils puissent accomplir leurs missions, ô combien essentielles pour l'avenir de la jeunesse de notre pays.